



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 10
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

16 septembre 2024

Date d'affichage :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari.

Absents excusés : Nelly Claës (pouvoir donné à Joël Le Manach), Isabelle Branson (pouvoir donné à Cédric Chiepperin), Sébastien Valorz (pouvoir donné à Fabien Copin), Chloé Journe.

Pascaline Legrand a été nommée secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2024
- Décisions du Maire
- Délibérations à l'ordre du jour :
 1. Délibération n°2024-40 : Approbation du RPQS assainissement 2023
 2. Délibération n°2024-41 : Modalités de remboursement de la société Ramery pour la réimplantation de bornes au cimetière
 3. Délibération n°2024-42 : Consultation pour avis sur le PDMIF arrêté en Conseil Régional
 4. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions du Maire : M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a signé avec le CIG Grande Couronne, une convention pour l'établissement des dossiers de retraite CNRACL.

Cette convention est valable pour 3 ans, à compter du 19/09/2024, et est soumise à une participation financière s'élevant à 35.50€ par heure de travail.

1. Délibération 2024-40 : Approbation du RPQS assainissement 2023

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA semestre 2025.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Nelly Claës, Isabelle Branson, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Délibération n°2024-41 : Modalités de remboursement de la société Ramery pour la réimplantation de bornes au cimetière

Le Maire rappelle que suite aux travaux pour l'extension du cimetière, les bornes de délimitation qui avaient été implantées par un Géomètre Expert, ont été enlevées par la société Ramery, en charge des travaux, et non remplacées.

La Mairie a proposé de régler la facture correspondant à la réimplantation de ces bornes et la société Ramery s'est engagée à reverser à la commune, le montant des dépenses engagées.

Le Maire a validé le devis du Géomètre Expert pour la réimplantation de ces bornes pour un montant total de 698.49€ HT, soit 838.19€ TTC. Il sera donc demandé à la

société Ramery, le remboursement de cette réimplantation pour un montant de 838.19€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la proposition faite et autorise le Maire à lancer les procédures de remboursement dans les six mois suivant la facturation.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Nelly Claës, Isabelle Branson, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération n°2024-42 : Consultation pour avis sur le PDMIF arrêté en Conseil Régional

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Plan des mobilités en Île-de-France (ci-après « PDMIF »), établit les principes pour l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030. Il succède au Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) 2010-2020, dont la mise en révision a été décidée par le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (ci-après « IDFM »), le 25 mai 2022, suite à une évaluation menée en 2021.

Le nouveau plan est élaboré par IDFM en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la mobilité en Île-de-France.

En tenant compte de l'évolution du contexte démographique, économique et de la mobilité des Franciliens, le plan vise en priorité à répondre aux besoins de mobilité des personnes et des biens, dans toute la région et pour tous les publics, tout en préservant l'environnement et la santé, et en recherchant la cohérence et l'efficacité des politiques de mobilité.

Afin de répondre aux enjeux identifiés en lien avec les mobilités dans la région, le Plan des mobilités fixe des objectifs environnementaux et sanitaires à l'horizon 2030. Il quantifie les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre engendrés par les transports. De ces objectifs découlent les évolutions nécessaires des pratiques de mobilité en Île-de-France pour les voyageurs et les marchandises.

Les principaux objectifs fixés par le Plan de mobilités pour répondre aux enjeux identifiés en matière de mobilité dans la région sont les suivants :

- A. Les objectifs environnementaux et sanitaires
 1. Améliorer la qualité de l'air
 2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
 3. Réduire la vulnérabilité énergétique du territoire
 4. Adapter le système de mobilité au changement climatique
 5. Réduire l'exposition au bruit des transports routiers et ferroviaires
 6. Améliorer la sécurité routière
 7. Préserver la santé des Franciliennes et des Franciliens
 8. Préserver la biodiversité

B. Les objectifs de mobilité

1. Objectifs pour les déplacements des Franciliens,
 - Les objectifs à l'échelle régionale
 - Des objectifs d'usage des modes différenciés selon les territoires
 - Rééquilibrer l'accès à l'emploi et améliorer l'accessibilité des pôles économiques
2. Objectifs de transition des parcs de véhicules
3. Objectifs pour les flux de marchandises

C. L'atteinte des principaux objectifs environnementaux

1. Une réduction de 26 % des émissions de gaz à effet de serre
2. Une forte amélioration de la qualité de l'air

Le plan d'action est décomposé en 14 axes et 46 actions.

1. Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs 1.1 Développer le réseau de mass transit et en conforter la fiabilité et la résilience 1.2 Améliorer la gestion des situations perturbées et des périodes de travaux sur le réseau de mass transit 1.3 Développer les réseaux de surface et en améliorer la performance 1.4 Déployer un nouveau réseau de Cars Express pour relier les bassins de vie 1.5 Renforcer l'offre de transports à la demande dans les territoires peu denses 1.6 Proposer une information voyageurs de qualité dans tous les transports collectifs 1.7 Améliorer la sécurité dans les transports en commun 1.8 Poursuivre la modernisation de la billetterie et de la tarification francilienne 1.9 Suivre les expérimentations de véhicules autonomes collectifs ou partagés	8. Mieux partager la voirie urbaine 8.1 Définir et mettre en œuvre des principes de partage de la voirie en milieu urbain 8.2 Pacifier la voirie et résorber les coupures urbaines
2. Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité 2.1 Planifier l'amélioration de la mobilité piétonne	9. Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux 9.1 Mettre en œuvre des politiques de stationnement globales dans une approche intercommunale 9.2 Repenser les politiques de stationnement public pour un meilleur partage de l'espace public et une mobilité plus durable 9.3 Réguler l'offre de stationnement automobile dans le domaine privé
3. Etablir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements 3.1 Accélérer la mise en accessibilité de la voirie en agglomération 3.2 Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs	10. Soutenir une activité logistique performante et durable 10.1 Améliorer la performance de l'armature logistique 10.2 Développer l'usage des modes fluvial et ferroviaire 10.3 Améliorer les conditions de distribution des zones urbaines 10.4 Accélérer la transition énergétique des véhicules de transport de marchandises
4. Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo 4.1 Développer les infrastructures cyclables 4.2 Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo 4.3 Promouvoir l'utilisation du vélo et développer les services associés	11. Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicules 11.1 Développer le réseau régional d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques 11.2 Développer le réseau d'arbitrage d'accès public en bioGNV à destination des poids lourds 11.3 Développer la mobilité hydrogène bas carbone 11.4 Accompagner la mutation technologique du parc de véhicules
5. Développer les usages partagés de la voiture 5.1 Faire du covoiturage une véritable alternative de mobilité durable en Île-de-France 5.2 Renforcer les dispositifs d'autopartage	12. Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire 12.1 Rendre plus inclusifs les services de mobilité 12.2 Définir une politique publique coordonnée dans le cadre de Plans d'action communs en matière de mobilité solidaire
6. Renforcer l'intermodalité et la multimodalité 6.1 Aménager les pôles d'échanges multimodaux, lieux pour une intermodalité renforcée 6.2 Créer des pôles d'échanges multimodaux routiers 6.3 Faciliter l'accès aux services de mobilité par le développement de la mobilité servicielle	13. Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable 13.1 Faciliter l'accès des touristes au territoire francilien 13.2 Améliorer et promouvoir la desserte des sites touristiques par des modes durables 13.3 Améliorer l'expérience voyageur des touristes et des visiteurs
7. Rendre la route plus multimodale, sûre et durable 7.1 Hiérarchiser et aménager le réseau routier francilien pour une route plus multimodale, sûre et durable 7.2 Améliorer la sécurité routière 7.3 Mettre en œuvre des voies réservées multimodales sur le réseau magistral 7.4 Améliorer la qualité de service pour tous les modes sur le réseau routier 7.5 Améliorer la performance environnementale du réseau routier	14. Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements 14.1 Sensibiliser les Franciliens à des pratiques de mobilité plus durable 14.2 Développer l'écoresponsabilité scolaire 14.3 Accompagner les entreprises et les administrations pour une mobilité plus durable de leurs employés

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas pris connaissance des documents fournis, permettant d'émettre un avis, cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Nelly Claës, Isabelle Branson, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Questions diverses

- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Le SPANC assure la mission de contrôles de toutes les installations d'assainissement non collectif. Ces contrôles permettent d'évaluer la mise en place des installations neuves ou à réhabiliter, et de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes. La commune étant compétente en la matière, le Conseil Municipal

doit choisir entre garder cette compétence et missionner une société telle que Veolia pour réaliser ces contrôles, ou transférer cette compétence au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA).

- L'arbre de Noël aura lieu le samedi 14 décembre après - midi avec présence d'une ludothèque.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 04 janvier 2025. Le traditionnel feu d'artifice est prévu le soir.
- Travaux en cours et à venir :
 - Les travaux pour l'extension du cimetière sont terminés.
 - La réfection de la voirie pour la ruelle des Vieilles Pierres et la sente de la Couture est prévue fin octobre.
 - Prévoir l'installation d'une étagère à l'école.
- Aménagement floral du cimetière : il est prévu de planter des hortensias et de la lavande et de recouvrir de gravillons blancs et gris l'allée centrale.
- La chaudière du logement communal au 2 cour des Roses a été changée. En effet, la précédente tombait régulièrement en panne à cause de sa vétusté.
- L'agent technique en place a remis à M. le Maire une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle, avec un départ envisagé au 1^{er} novembre. Si celle-ci est acceptée, il faudra définir les modalités pour son remplacement ou pourquoi pas une mutualisation d'agent avec d'autres communes.

Joël Le Manach a quitté la séance à 22h10 ; il n'a pas assisté à toutes les questions diverses.

- Retour des délégués sur les diverses commissions.
 1. SDEVO :
 - Bornes de rechargement électrique : le SDEVO a transmis le calendrier d'implantation de celles-ci sur les communes qui ont délibéré. Pour rappel, la prise en charge est totale par le SDEVO (installation, frais de fonctionnement.....). Les communes qui ne l'ont pas fait peuvent encore adhérer.
 - Végétation autour des lignes électriques : l'élagage sur le domaine public est réalisé par Enedis à sa charge.
 - Programmation de l'extinction de nuit de l'éclairage public possible via Linky
 2. Commission environnement :
 - La convention Citeo a été signée
 - 16 communes de la CCVVS ont participé au « nettoyage de printemps » en mars dernier.
 - La CCVVS prévoit une fête de l'interco en juin 2025. site souhaité Villarceaux.
 - Le Smirtom a mis en place une étude préalable a l'instauration d'un dispositif de gestion des biodéchets sur le territoire.
 - Concours photos "l'arbre et la vie dans les arbres" organisé du 15 avril au 15 juillet 2024 et réservé aux photographes amateurs. Remise des récompenses le samedi 05 octobre dans la salle du site archéologique des Vaux de la Celle à Genainville.

- Dépôts sauvages : il semble y avoir une diminution de dépôts sauvages sur la CCVVS. À confirmer car toutes les communes ne communiquent pas leurs actions.
- Logement communal au 2 chemin de la Garenne : pour des raisons de salubrité et de sécurité, le locataire a été informé le samedi 31 août 2024, qu'il ne pouvait plus rester dans le logement. La Mairie a fait des démarches auprès du CCAS de Magny-en-Vexin pour lui trouver un autre logement. Le déménagement sera pris en charge par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

